

# Pourquoi nous refusons les 11h00 + 30 min de pause

Depuis avril 2020 nous travaillons en effectifs réduits. Les démissions, les maladies longue durée, les mesures Covid et l'absentéisme font reposer sur les éducateurs·trices restant·e·s toute la charge de travail. La direction de l'OCD ainsi que celle de La Clairière nous vantent les mérites de ces horaires en nous promettant une meilleure prise en charge des mineurs, une harmonisation des horaires institutionnels, un effectif journalier plus important ainsi qu'un confort de travail.

Les éducateurs·trices du secteur observation de La Clairière n'y croient pas !

- Expérimentés à plusieurs reprises au secteur observation, nous ne pouvons que constater que cet horaire ne remplit pas les promesses de la direction. Le bilan positif des 11h00 (+ 30 min de pause) après 1 an au secteur Préventive de La Clairière est plus que mitigé.
- Dans un milieu carcéral les tensions des mineurs sont quotidiennes et doivent être prises au sérieux puis gérées avec sérénité. Cela demande à pouvoir prendre une certaine distance avec le contexte et un milieu anxiogène que ne permet pas cette réforme des horaires.
- Concrètement 11h00 + 30min c'est une journée qui débute à 9h00 et se termine à 20h30. Vous rentrez chez vous, vous vous brossez les dents et vous recommencez le lendemain, ceci durant trois jours avant d'avoir un jour de congé pour enfin dormir la moitié du temps, épuisé·e par ce rythme.

Les éducateurs·trices n'ont cessé d'alerter la direction de la situation. Ils et elles ont usé de tous leurs moyens en parlant avec les responsables, en rédigeant un courrier officiel en décembre 2021, en faisant appel à la commission du personnel, en établissant une résolution en août 2022 et en cherchant un compromis par le biais de rencontres entre le syndicat et la direction.

Malgré toutes ces tentatives de négociation la direction refuse d'écouter les professionnel·le·s du terrain sur la souffrance de ce qu'il et elless vivent. La direction de la Clairière et la Direction de l'Office cantonal de la détention imposent l'entrée en vigueur des nouveaux horaires dès janvier 2023. Les éducateurs·trices sont allé·e·ss au bout du processus du partenariat social et n'ont d'autres choix que de faire **GREVE !**



# Pourquoi nous refusons les 11h00 + 30 min de pause

Depuis avril 2020 nous travaillons en effectifs réduits. Les démissions, les maladies longue durée, les mesures Covid et l'absentéisme font reposer sur les éducateurs·trices restant·e-s toute la charge de travail. La direction de l'OCD ainsi que celle de La Clairière nous vantent les mérites de ces horaires en nous promettant une meilleure prise en charge des mineurs, une harmonisation des horaires institutionnels, un effectif journalier plus important ainsi qu'un confort de travail.

Les éducateurs·trices du secteur observation de La Clairière n'y croient pas !

- Expérimentés à plusieurs reprises au secteur observation, nous ne pouvons que constater que cet horaire ne remplit pas les promesses de la direction. Le bilan positif des 11h00 (+ 30 min de pause) après 1 an au secteur Préventive de La Clairière est plus que mitigé.
- Dans un milieu carcéral les tensions des mineurs sont quotidiennes et doivent être prises au sérieux puis gérées avec sérénité. Cela demande à pouvoir prendre une certaine distance avec le contexte et un milieu anxiogène que ne permet pas cette réforme des horaires.
- Concrètement 11h00 + 30min c'est une journée qui débute à 9h00 et se termine à 20h30. Vous rentrez chez vous, vous vous brossez les dents et vous recommencez le lendemain, ceci durant trois jours avant d'avoir un jour de congé pour enfin dormir la moitié du temps, épuisé·e par ce rythme.

Les éducateurs·trices n'ont cessé d'alerter la direction de la situation. Ils et elles ont usé de tous leurs moyens en parlant avec les responsables, en rédigeant un courrier officiel en décembre 2021, en faisant appel à la commission du personnel, en établissant une résolution en août 2022 et en cherchant un compromis par le biais de rencontres entre le syndicat et la direction.

Malgré toutes ces tentatives de négociation la direction refuse d'écouter les professionnel·le-s du terrain sur la souffrance de ce qu'il et elles vivent. La direction de la Clairière et la Direction de l'Office cantonal de la détention imposent l'entrée en vigueur des nouveaux horaires dès janvier 2023. Les éducateurs·trices sont allé·e·ss au bout du processus du partenariat social et n'ont d'autres choix que de faire **GREVE !**

